

Nombre de membres		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9
Date de la convocation		
13/06/2024		
N°		
2024-27		

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juin à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bertrand JOUVE, Bernard OLLIVIER,

Absents : Claudie BONNEFOY, Mathias CAUMONT, François DUPOUX, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

Objet : Création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général de la Fonction publique,
Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'arrêté 12/2024 portant nomination par voie de mutation de Monsieur Fabien VEYRET (ingénieur territorial) au 01/06/2024 en qualité de Secrétaire Général suite au départ en retraite de Madame Lucie SANCHEZ (attachée territoriale) au 30/04/2024
Considérant la suppression à venir, après consultation du CST, du poste d'attachée territoriale précédemment occupant par Mme SANCHEZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de régulariser le tableau des emplois et ainsi de créer un poste d'ingénieur suite à la nomination de Monsieur VEYRET.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 juin 2024, un emploi permanent de Secrétaire Général relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur territorial à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	Temps complet	0	1

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance



Isabelle BREST

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT

Nombre de membres		
Affirmé ou accepté unanimement	En exercice	Des ont pris part à la délibération
15	13	9
Date de la convocation		
13/06/2024		
N°		
2024-28		

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept juin à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT, Maire.

Présents : Annie BACLE, Isabelle BREST, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bertrand JOUVE, Bernard OLLIVIER,

Absents : Claudie BONNEFOY, Mathias CAUMONT, François DUPOUX, Françoise SEVILLA, Christophe SLEK

Pouvoirs : François DUPOUX donne pouvoir à Jean-Pierre BOYER

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

Objet : Modification à l'Avenant au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 –Subvention du Conseil Départemental de Vaucluse

Vu la délibération du Conseil Départemental de Vaucluse n° 2022-492 du 18 novembre 2022 adoptant les modalités d'aide financière du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition (CVA) 2023-2025

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saignon n°2024-24 du 08 avril 2024 relative à l'avenant au contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 – Subvention du Conseil Départemental de Vaucluse
Considérant l'actualisation du montant des dépenses éligibles et des subventions associées,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'actualiser les montants inscrits dans le cadre de délibération 2024-24 du 8 avril 2024 relative au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Cette contractualisation est triennale, et dans ce cadre la commune peut inscrire des travaux portant sur la restauration de patrimoine, et que la contractualisation peut financer jusqu'à 70% du projet. Le Maire rappelle qu'en octobre 2023 a été formalisé le contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 avec le Département pour une opération d'investissement et qu'il est possible selon la nomenclature de ce contrat de faire un avenant pour d'autres travaux en investissement

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'actualisé les montants des nouvelles opérations, dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 pour un montant de dépenses éligibles de 206 645,85 € HT :

Opérations	Coût prévisionnel	Subvention	% de subv.
Rénovation Murs Pierres Sèches	36 715,00	21 908,36	59.67%
Voirie	127 142,35	88 999,64	70%
Rénovation énergétique	42 788.50	19 425,79	45.4%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE la formalisation d'un avenant au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 auprès du Conseil Départemental de Vaucluse
- DECIDE d'inscrire au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 les opérations susvisées
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision, en particulier le Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

VOTE: UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT